

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 octobre 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 49999 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 4500 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50000 € et 99999 € : 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100000 € et 149999 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150000 € et 249999 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250000 € et 399999 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 400000 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 180 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

DANS LA LIMITE D'UN MOIS DE LOYER CHARGES COMPRISES .

GESTION LOCATIVE

Différentes formules à partir 6 % HT du quittancement soit 7,2 % TTC

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Bail commercial	Un mois de loyer pour le propriétaire et un mois de loyer pour le locataire
Bail professionnel	Un mois de loyer pour le propriétaire et un mois de loyer pour le locataire

Société MPG IMMOBILIER , SAS au capital de 5 000 € € - Siège social : 2 Place de la libération 47300 VILLENEUVE SUR LOT - RCS AGEN (47000) n° 889 425 435 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 4703 2020 000 000 003 délivrée par CCI de Lot et Garonne
Garant : GALIAN , 89 Rue de la Boetie 75008 PARIS